



ma
QUESTION
sur
**l'ACTIVITÉ
PARTIELLE**

● Consultez

Le site du Ministère du travail

◆ Retrouvez toutes les informations sur Dispositif exceptionnel d'activité partielle



<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>

◆ Effectuez vos démarches directement en ligne sur le portail



<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

● un numéro régional unique d'appel

La crise sanitaire COVID-19 impose la fermeture de votre entreprise ou la réduction de son activité.

Pour préserver les emplois et les compétences dans votre entreprise, demander le bénéfice de l'activité partielle !

Que vous soyez employeur ou salarié, pour toutes questions sur le dispositif **ACTIVITÉ PARTIELLE** appeler le numéro suivant :

● Téléphone

0 806 000 126

**service gratuit
+ prix d'un appel**

CORONAVIRUS (COVID-19)